

**SYNDICAT DES PODOLOGUES DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

(Affilié à la FNP)

- Tel. 06 06 57 22 05 -

Courriel : [podologuesidf@gmail.com](mailto:podologuesidf@gmail.com)

## ÉDITORIAL

## INFORMATIONS

## COMPTES RENDUS

## FORMATIONS

Bonjour à tous

Alors c'était bien les vacances !... Vous vous êtes bien reposés !... Vous avez bien rechargé vos batteries !... Vous avez eu beau temps (ou pas trop mauvais temps)

Il n'y a pas de raison pour que seuls vos patients vous retrouvent avec ces phrases clichés. Nous aussi, nous voulons être de la partie et nous vous retrouvons pour ce nouveau numéro de « PODOCONTACT » avec ce genre de remarques qui vous donnent envie de repartir au plus vite. N'empêche qu'il faut se remettre le pied à l'étrier avec plus ou moins de courage, c'est selon. Surtout que ce qui nous attend pour ce dernier trimestre 2014 n'est pas des plus simples.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, la manifestation prévue le VENDREDI 17 OCTOBRE à 12 heures devant le ministère est maintenue, bien qu'il y ait une date de prévue pour une réunion à la CNAM le 12 septembre avec dans l'ordre du jour un calendrier pour les négociations conventionnelles à venir. Mais nous ne savons pas quel est ce calendrier prévisionnel et à quoi pourront déboucher ces négociations. Nous vous tiendrons bien sûr informés, dès que nous en saurons plus. Je vous rappelle que si vous avez pris la peine de faire signer le texte de la pétition par vos patients, vous devez envoyer ces feuilles à la FNP avant la date du 10 octobre pour que nos représentants fédéraux les présentent au ministère. Nous vous attendrons donc nombreux ce vendredi 17.

Vous trouverez dans ces pages des informations que, certains d'entre vous, ont déjà reçues par emailing. Mais tous nos adhérents ne nous ont pas encore communiqué leur adresse de messagerie et nous sommes donc obligés de faire figurer ces articles sur ces pages, afin de ne désavantager aucun d'entre vous. De toute façon, un petit rappel d'information ne fait jamais de mal. J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que nous sommes considérés comme des chefs d'entreprise et que donc nous sommes censés faire correctement toutes nos démarches administratives et fournir, en temps et en heure, les documents demandés à toutes les institutions qui nous régissent (URSSAF, CARPIMKO, ORDRE, IMPOTS). Nous n'avons pas la possibilité de négliger toutes ces tâches. Cela fait partie de notre travail quotidien et cela démontre le sérieux avec lequel nous envisageons notre profession. Cela nous donne un argument supplémentaire pour défendre nos capacités professionnelles devant tous ces interlocuteurs qui ne pensent qu'à nous compter comme quantité négligeable dans le monde de la santé. Sachons nous montrer responsables dans tous nos actes, autant podologiques qu'administratifs. Sachons montrer l'exemple en nous formant régulièrement. Et alors nous serons fiers d'appartenir à la famille podologique.

Bonne rentrée à tous, en espérant vous rencontrer, soit aux Entretiens de Bichat, soit aux Congrès, soit à la manifestation, soit dans une de nos 3 formations du dernier trimestre, soit encore mieux, à toutes ces manifestations.

L'équipe du SPIF

## FORMATIONS

Les dates des prochaines formations pour le dernier trimestre sont :

- Le 02 octobre 2014 pour « Plaies et Cicatrisations »
- Le 15 novembre 2014 pour « Informatique »
- Le 6 décembre 2014 pour « Taping »

Il reste encore des places. Nous vous rappelons que les chèques ne sont jamais débités avant que les formations aient eu lieu.

N'oubliez pas la date des Entretiens de Podologie, qui se dérouleront les 18 et 19 octobre. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en ligne sur le site [www.entretiensdepodologie.com](http://www.entretiensdepodologie.com)

Vous pouvez aussi vous inscrire aux Entretiens de Bichat à la Porte Maillot, le 25 septembre, par : [Info-eb@lesentretiensdebichat.com](mailto:Info-eb@lesentretiensdebichat.com)

## ACCESSIBILITE

Nous vous rappelons qu'il est impératif que vous ayez réalisé le diagnostic d'accessibilité de votre local si des travaux sont à prévoir.

La FNP a signé un partenariat avec SOCOTEC pour bénéficier d'un tarif préférentiel au niveau des adhérents pour les diagnostics.

Nous avons envoyé fin juin, par mail pour ceux d'entre vous qui nous ont communiqué leur adresse de messagerie, un guide pratique édité par l'UNAPL, qui sera sans doute bien utile. Si vous n'avez pas d'adresse de messagerie, connectez-vous, dans la mesure de vos possibilités, sur le site de l'UNAPL, ce guide figure dans la rubrique « Dossiers de l'UNAPL ».

Si vous savez que votre local répond aux normes d'accessibilité, vous devez envoyer une déclaration sur l'honneur à votre préfecture. Donc lisez tout de même ce guide qui vous donnera cette information.

### L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX ( Article du Podo-Contact 87 de mai 2014)

Attention au malentendu compris de tout un chacun : la loi sur l'accessibilité est reportée de 3 ans.

Et bien **NON** !

Il n'y a pas de report !

La différence réside dans le fait que nous devons nous engager à faire les travaux pour mettre aux normes sur un délai de un à trois ans !

- pas obligatoirement sur tous les points car ce sera de toutes manières impossible pour la majorité sauf sur du bâti neuf
- les dossiers de demande de dérogation doivent être déposés pour le 1er janvier 2015 dernier délai aux services accessibilités de votre préfecture
- pour avoir un dossier recevable il faut être de bonne foi et surtout expliquer tous les points où la mise en accessibilité n'est pas possible (désaccord avec la copropriété, loi des monuments de France, problème avec la voirie pour les cabinets avec quelques marches en bordure de trottoir, immeuble Haussmannien, mur porteur, etc....) **ET** insister que tout de même des changements seront apportés (largeur des portes, interrupteurs, etc...)
- il faut faire le maximum pour **AMÉLIORER L'EXISTANT** si on ne peut pas le modifier , même si on ne peut pas faire l'impossible

- en cas de désaccord de la copropriété, il faut faire une demande de dérogation ! En cas d'accord mais avec exigence que les travaux soient à la charge du professionnel de santé, il faut faire la demande de dérogation en expliquant le déséquilibre financier entre le montant des travaux et le montant du chiffre d'affaire (disproportion manifeste)
- la dérogation dure autant de temps que dure l'activité, elle est liée au bâtiment et à l'activité. En cas de cession du cabinet, le nouveau professionnel devra à nouveau faire une demande de dérogation
- si vous êtes locataire et qu'il y a un désaccord du propriétaire, pensez à regarder le contrat de location dans lequel doit être précisé à qui incombe d'éventuels travaux
- pensez à préciser sur votre dossier de dérogation que si vous êtes dans l'impossibilité de recevoir des patients handicapés, la consultation se transforme en visite à domicile.

### **CFE (Anciennement Taxe Professionnelle)**

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à partir de cette année, nous ne recevrons pas l'avis d'imposition de CFE 2014, il faut ouvrir un compte sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour avoir accès à ce document. C'était noté en tout petit, au dos de notre appel de cotisations 2013.

Cette demande d'ouverture de compte se fait très facilement sur le net, par contre, le service des impôts vous communique ensuite par courrier postal votre code d'accès qui n'est utilisable que dans un délai très court à réception du courrier. Donc, ne demandez pas l'ouverture de votre compte juste avant de vous absenter quelque temps, car vous ne pourrez plus l'activer et vous devrez recommencer la procédure.

## **LES FORMATIONS ORGANISEES POUR LE SECOND SEMESTRE**

### **PLAIES- CICATRISATION le 02 octobre 2014**

Intervenants : Mme Geneviève DUPIRE (Pédicure- Podologue)  
Mme Marina MABILLE (infirmière)

Horaires : de 9H00 à 18H00

Cette formation va vous permettre de mieux reconnaître les différents types de plaies et l'étape de cicatrisation à laquelle elles se trouvent.

Les types de pansements étant très nombreux, cette formation va également vous permettre de faire le tri parmi ceux qui sont les plus utilisés, et répondre à la question : « quel pansement pour quelle plaie » afin de favoriser une cicatrisation la plus rapide et la meilleure possible, et être efficace vis-à-vis de vos patients en particulier ceux qui sont diabétiques.

## INFORMATIQUE le 15 novembre 2014

Intervenant : Monsieur Mohammed GAGOU (Informaticien)

Horaires : de 9H00 à 18H00

Vous savez un peu manipuler votre ordinateur mais n'avez jamais appris les bases de l'informatique, vous voulez connaître Windows, savoir mettre en page des courriers, faire des tableaux sur Excel, utiliser Internet...

Cette formation est faite pour vous !

Vous en ressortirez en sachant facilement et rapidement manipuler votre ordinateur afin, entre autre, de créer vos dossiers patients à votre manière.

N'oubliez pas de venir avec votre ordinateur, et dites-nous dès à présent, en cochant la case sur le bulletin d'inscription, si vous avez un MAC ou un PC (de préférence !)

## TAPING le 06 décembre 2014

Intervenant : Mme Carine HAEMELS (Podologue)

Horaires : de 9H00 à 18H00

Qu'est-ce que le taping ?

L'utilisation de plus en plus fréquente, dans de nombreuses professions dont la nôtre, de ces bandages adhésifs élastiques colorés, permet une autre approche dans le contrôle et l'amélioration de la douleur et de la fonction chez les patients sportifs ou non.

La méthode a été développée au Japon par le Dr. Kenso Kase. Les bandes collantes ont les propriétés de la peau (poids, épaisseur, élasticité) et vont influencer la fonction articulaire, musculaire, mais surtout circulatoire (veineuse, lymphatique) et les nocicepteurs (action neuro-proprioceptive). Différentes techniques (musculaire, ligamentaire, aponévrotique, lymphatique, neurale, de correction...) sont utilisées. Le choix des couleurs, de la direction des bandes, de leur tension est fonction des objectifs thérapeutiques.

L'utilisation du taping dans votre pratique vous donnera un autre outil pour soulager vos patients, en complément de ceux que vous possédez déjà.

Venez donc découvrir cette méthode et ajouter une corde à votre arc !



# MOBILISEZ-VOUS

À TRAVERS LA PÉTITION :

## «LES PÉDICURES-PODOLOGUES EN COLÈRE !»

La FNP, rejointe par l'UNAP-SNP, a décidé de lancer une pétition à l'échelle nationale pour défendre notre profession. L'ouverture du processus de révision de la convention piétine depuis plusieurs mois maintenant. À une cotisation maladie insupportable s'ajoute le poids des charges professionnelles qui ne cessent de croître ; les projets d'ouverture d'instituts de podologie se développent sans aucune concertation au sein de la profession, et au milieu de tout cela, les patients ont de plus en plus de difficultés à se soigner. La situation n'est plus tenable. Il va sans dire que la mobilisation et l'unité doivent être au rendez-vous : podologues, étudiants, professionnels de santé, usagers, patients... La pétition doit rassembler le plus largement possible.

Voir le texte de la pétition : [http://www.fnp-online.org/file\\_pdf/accord\\_cadre/petitionTEXTEDEFINITIF23mai2014b.pdf](http://www.fnp-online.org/file_pdf/accord_cadre/petitionTEXTEDEFINITIF23mai2014b.pdf)

La FNP se charge de la collecte des signatures de la pétition qui doivent être envoyées avant le 10 octobre 2014 à :  
Pétition « PÉDICURES-PODOLOGUES EN COLÈRE »  
57, rue Eugène Carrière 75018 PARIS  
ou mail à : [fed.nationale.podologues@wanadoo.fr](mailto:fed.nationale.podologues@wanadoo.fr)

Rejointe dans son initiative par d'autres associations de défense de la profession, la FNP remettra la collecte de ces pétitions à Madame la Ministre lors de la MANIFESTATION programmée devant LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES, le VENDREDI 17 OCTOBRE 2014 à 12h00 - SOYONS NOMBREUX A NOUS FAIRE ENTENDRE C'est de notre AVENIR qu'il s'agit !



**Bulletin d'inscription pour :  
Informatique**

A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas  
Le 15 novembre 2014 à partir de 9H00

Nom.....Prénom..... Signature

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel (Nécessaire pour l'envoi de vos documents) :.....

Prière de nous indiquer le système que vous utilisez :  MAC  PC  
(Cocher la case correspondante)

A envoyer **RAPIDEMENT** à : SPIF 158 rue de Courcelles 75017 Paris  
Téléphone : 06 06 57 22 05

Joindre un chèque de 200 € pour les syndiqués et 300 € pour les non syndiqués à l'ordre du SPIF

✂



**Bulletin d'inscription pour :  
Quels pansements pour quelles plaies**

A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas  
Le 02 octobre 2014 à partir de 9h00

Nom.....Prénom..... Signature

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel (Nécessaire pour l'envoi de vos documents) :.....

A envoyer **RAPIDEMENT** à : SPIF 158 rue de Courcelles 75017 Paris  
Téléphone : 06 06 57 22 05

Joindre un chèque de 200 € pour les syndiqués et 300 € pour les non syndiqués à l'ordre du SPIF

✂



**Bulletin d'inscription pour :  
Utilisation du K-Taping en Podologie**

A l'AGECA 177 rue de Charonne 75011 Paris Métro Alexandre Dumas  
Le 06 décembre 2014 à partir de 9h00

Nom.....Prénom..... Signature

Adresse .....

Téléphone .....

Courriel (Nécessaire pour l'envoi de vos documents) :.....

A envoyer **RAPIDEMENT** à : SPIF 158 rue de Courcelles 75017 Paris  
Téléphone : 06 06 57 22 05

Joindre un chèque de 300 € pour les syndiqués et 400 € pour les non syndiqués à l'ordre du SPIF